



Je suis auxiliaire vétérinaire

Je souhaite évoluer vers un autre métier
vendeur en magasin



MÉTIER

Le **vendeur en magasin** assure la préparation de son rayon et son approvisionnement.

Il accueille les clients, les informe, les conseille et réalise les ventes.

Il participe à la réception des produits et à leur stockage.

Dans les petites surfaces, il peut être polyvalent et travailler à la caisse et aux commandes.

Ce métier s'exerce sous statut de salarié.

AUTRES APPELLATIONS

- Conseiller de vente
- Vendeur conseil

ACCÈS AU MÉTIER

Même si elle n'est pas obligatoire, suivre une formation professionnelle (CAP, Bac pro...) est recommandé et facilitera une évolution professionnelle. La connaissance des produits vendus est nécessaire notamment pour les magasins spécialisés.

Le métier offre quelques possibilités d'évolution professionnelle dans la filière (chef de rayon, chef d'équipe, directeur-adjoint de magasin...) qui seront facilitées par un niveau BTS de formation.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Plusieurs diplômes permettent l'accès aux métiers de la vente.

En fonction du niveau de diplôme, l'accès à des postes à responsabilité sera plus ou moins aisé.

Niveau CAP:

- CAP équipier polyvalent du commerce;
- CAP employé de vente spécialisé.

Niveau Bac :

- Bac pro commerce.

Niveau Bac +2:

- BTS Management commercial opérationnel.

PARCOURS DE MOBILITÉ

L'auxiliaire vétérinaire peut évoluer vers le métier de vendeur en magasin car une partie de ses compétences est transférable vers ce métier.

Ses compétences relationnelles ainsi que dans la vente et le conseil sont des atouts qui peuvent être valorisés.

Cependant, pour évoluer vers des métiers à plus forte responsabilité et notamment vers la gestion d'une unité commerciale, il est préférable d'obtenir un BTS dans le cadre de la formation ou de la VAE (validation des acquis de l'expérience) si les compétences acquises par l'expérience sont en lien avec la certification visée.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'auxiliaire vétérinaire dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de vendeur en magasin

Activités de l' auxiliaire vétérinaire	Niveau de correspondance avec vendeur en magasin
Relations clientèle, vente et conseil	😊
Assistance administrative	😊
Prévention, hygiène et sécurité	😊
Assistance technique vétérinaire	✗

😊 Fort

✗ Non transférable

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Maîtrise les gammes et produits du magasin et, le cas échéant, les techniques associées (ex. conseil dans la préparation d'un légume, fabrication de bouquet de fleurs, pliage de vêtements, règles d'hygiène alimentaire...).

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité se déroule en magasin.

Métier de contact avec la clientèle, le travail s'effectue essentiellement debout.

Les horaires de travail sont adaptés aux plages horaires d'ouverture (dont le samedi et éventuellement le dimanche).

ALLER PLUS LOIN

- www.onisep.fr
- www.cidj.com
- www.service-public.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.